

Séance
extraordinaire
2 avril 2019

Procès-verbal de la séance **EXTRAORDINAIRE** tenue le **2 avril 2019 à 19 h** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Claude POUPART,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Absence motivée :

Patrick PHANEUF,	Conseiller;
------------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2019-04/85

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 4.1. Modification du règlement d'emprunt 2017-274 - travaux de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque
 - 4.2. Autorisation - emprunt temporaire à la Banque Nationale du Canada - 350 000\$ en vertu du Règlement 2017-274
5. LOISIRS ET CULTURE
 - 5.1. Dépôt d'une correspondance de la direction régionale du Ministère de la culture concernant le protocole d'entente à intervenir relativement à l'octroi d'une aide financière/ Projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque
 - 5.2. Adjudication contrat - Réaménagement et agrandissement de la bibliothèque municipale
 - 5.3. Nomination - membres Comité - ad hoc – Réaménagement et agrandissement de la bibliothèque
6. TOUTES AUTRES DÉCISIONS NÉCESSAIRES - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - Plan d'action
 - Fermeture de la bibliothèque municipale durant les travaux 2019
 - Plan de commandite - Projet d'aménagement et d'agrandissement de la bibliothèque
 - Nomination des membres - Comité - Choix de l'oeuvre - Intégration des arts à l'architecture

- Autorisation - Utilisation de la salle Diamant au centre communautaire par Les Chouettes

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2019-04/86

Modification d'un règlement d'emprunt 2017-274 décrétant des dépenses de 545 000\$ et un emprunt de 350 000\$ pour des travaux de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 2017-274 décrétant des dépenses de 545 000\$ et un emprunt de 350 000\$ pour des travaux de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque;

ATTENDU les dispositions de l'article 1076 du Code municipal du Québec qui permettent au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et que:

1. elle n'augmente pas la charge des contribuables, ou
2. elle n'augmente la charge des contribuables que par une majoration du taux de l'intérêt ou par la réduction de la période de remboursement.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement d'emprunt 2017-274 est modifié comme suit:

1. L'article 2 est remplacé par ce qui suit:

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 036 772\$ pour les fins du présent règlement;

2. Par l'ajout de l'article 7.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement la contribution du gouvernement du Canada au montant de 245 000\$, telle qu'il appert de la lettre de confirmation datée du 28 juin 2018, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe C.

3. Par l'ajout de l'article 8.

ARTICLE 8. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement la contribution du gouvernement du Québec au montant de 246 772\$, telle qu'il appert de la lettre de confirmation datée du 20 juin 2018, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe D.

ADOPTÉE

2019-04/87

Autorisation - emprunt temporaire à la Banque Nationale du Canada - 350 000\$ en vertu du Règlement 2017-274

ATTENDU que l'emprunt faisant l'objet du règlement numéro 2017-274 a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 12 avril 2017;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 1093 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), toute municipalité peut contracter des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise un emprunt temporaire pour un montant de 350 000\$ contracté à la Banque Nationale du Canada;

QUE ce conseil autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant, et conjointement le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à procéder à un emprunt temporaire au montant de 350 000\$ jusqu'au financement permanent du règlement d'emprunt 2017-274 et à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Dépôt d'une correspondance de la direction régionale du Ministère de la culture concernant le protocole d'entente à intervenir relativement à l'octroi d'une aide financière/ Projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque

La direction régionale du ministère de la Culture et Communications confirme qu'il n'est pas obligatoire de signer le protocole d'entente avant l'octroi du contrat à l'entrepreneur. Le protocole sera signé ultérieurement et servira de référence pour la réclamation des subventions des gouvernements.

2019-04/88

Adjudication contrat - Réaménagement et agrandissement de la bibliothèque municipale

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour le réaménagement et l'agrandissement de la bibliothèque municipale et que cinq soumissions ont été reçues, à savoir:

Nom de l'entreprise	Contrat de base (taxes exclues)	Option 1.1 (rampe d'accès en façade)	Option 1.2 (rampe d'accès par chemin couvert)	Option 2 (enveloppe ext. et toiture passage couvert)
Rénovations Alexandre Léveillé inc.	725 00.00 \$	35 000.00 \$	25 000.00 \$	35 000.00 \$
Construction R.D.J. inc.	759 000.00 \$	92 215.24 \$	44 739.65 \$	47 973.00 \$
Polyval Construction inc.	801 100.00 \$	76 615.00 \$	34 120.00 \$	46 675.00 \$
Construction J. Boulais inc.	782 236.00 \$	81 710.00 \$	40 932.00 \$	45 326.00 \$
Construction Richelieu inc.	754 000.00 \$	40 000.00 \$	20 000.00 \$	31 600.00 \$

Nom de l'entreprise	Option 3 (sablage et vernissage planchers bibliothèque)	Option 4 (tranchée pour le puits)
Rénovations Alexandre Léveillé inc.	7 500.00 \$	60 000.00 \$
Construction R.D.J. inc.	5 155.48 \$	105 755.15 \$
Polyval Construction inc.	5 815.00 \$	61 700.00 \$
Construction J. Boulais inc.	3 800.00 \$	44 750.00 \$
Construction Richelieu inc.	7 000.00 \$	65 000.00 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme MDTP atelier d'architecture inc., accepte les soumissions et octroie le contrat pour le réaménagement et l'agrandissement de la bibliothèque municipale à Rénovations Alexandre Léveillé inc., plus bas soumissionnaire conforme et adjuge le contrat de la façon suivante:

- Contrat de base au montant de 725 000.00 \$ (taxes exclues);

- Option 3 – Sablage et vernissage des planchers de la bibliothèque existante au montant de 7 500\$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 2017-274 suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

QUE ce conseil autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant, et conjointement le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-04/89

Nomination - membres Comité - ad hoc – Réaménagement et agrandissement de la bibliothèque

ATTENDU qu'il y a lieu de former un Comité – ad hoc – afin de faire des recommandations sur tous les sujets pendant les travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil désigne madame Catherine LEFEBVRE et monsieur Patrice LIRETTE comme membres du Comité ad hoc pendant les travaux de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque.

ADOPTÉE

TOUTES AUTRES DÉCISIONS NÉCESSAIRES - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

2019-04/90

Plan d'action

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte du plan d'action présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier dans le cadre du projet de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque, dont copie est annexée à la présente résolution, et s'en déclare satisfait.

ADOPTÉE

2019-04/91

Fermeture de la bibliothèque municipale durant les travaux 2019

ATTENDU les travaux de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la fermeture de la bibliothèque durant les travaux et ce, à compter du 10 avril 2019.

ADOPTÉE

2019-04/92

Plan de commandite - Projet d'aménagement et d'agrandissement de la bibliothèque

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le plan de commandite annexé à la présente résolution, dans le cadre du projet d'aménagement et d'agrandissement de la bibliothèque.

ADOPTÉE

2019-04/93

Nomination des membres - Comité - Choix de l'oeuvre - Intégration des arts à l'architecture

ATTENDU la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer les membres du Comité pour le choix de l'oeuvre devant être intégrée dans le projet de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque;

ATTENDU que la dépense admissible à la subvention est de 13 095\$ (taxes exclues);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil consente à acquérir une oeuvre d'art déjà réalisée par 1 artiste professionnel du Québec et nomme les personnes suivantes sur le comité, avec droit de vote:

Marcel ROY, représentant de la Municipalité;
Étienne TAILLEFER, architecte du projet;
Un spécialiste des arts, désigné par le Ministère de la Culture et des Communications
Un représentant du Ministère de la Culture et des Communications, désigné par le Ministère de la Culture et des Communications.

ainsi qu'un membre observateur, sans droit de vote, Geneviève TARDIF, directrice du service des loisirs, culture et vie communautaire;

ADOPTÉE

2019-04/94

Autorisation - Utilisation de la salle Diamant au centre communautaire par Les Chouettes

CONSIDÉRANT les travaux à intervenir à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que le local utilisé par l'organisme Les Chouettes se situe en dessous de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte que l'organisme Les Chouettes s'installe dans la salle Diamant au centre communautaire à compter du 15 avril 2019 jusqu'au 30 juin 2019;

ADOPTÉE

2019-04/95

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h51, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince
Daniel PRINCE, Directeur général & secrétaire-trésorier